Image not found or type unknown

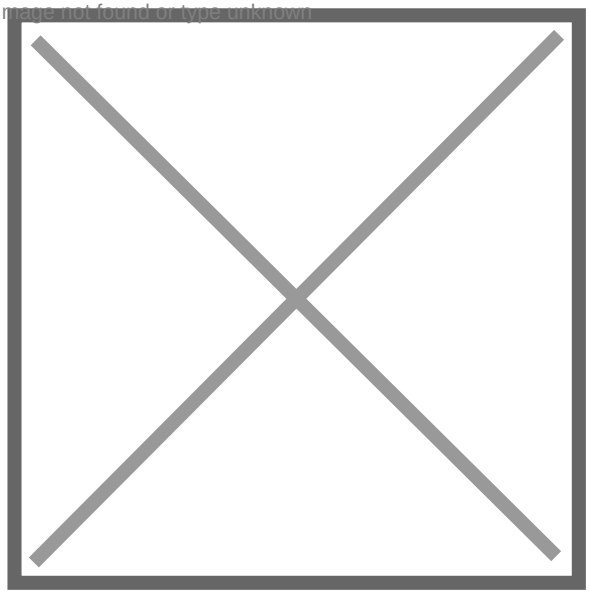

Permis de conduire (obligation des auto écoles)

Par **Jef_old**, le **06/09/2007** à **07:33**

Bonjour,
Peut-on exiger à un responsable d'auto école d'inscrire une personne à une épreuve de conduite (2éme fois) pour l'otention du permis B?

Infos : environ 80 heures de conduite pour le premier passage et depuis plus de 20 heures de cours , rien, malgrés des demandes orales).
lors de la première épreuve, l'inspecteur recommanda trés peu d'heures pour palier à un défaut de conduite.

Merci de vos réponses.
Jef

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés